

COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE

Projet de procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 mai 2010



pôle emploi

CCE
REUNION ORDINAIRE DU 4 MAI 2010
9H30 / 12H30

LISTE DE PARTICIPANTS

SALLE 1009

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE ELUS	SIGNATURE	TR	REPRESENTANTS SYNDICAUX	SIGNATURE	TR
CFE CGC	DEBUISNE David		0	PETIT Suzie		0
	YDIER Guillaume		0			
	MANES Henri	Absent				
	SOUBELET Jean-Pierre		0			
CFDT	ARNOUX Patricia	excusee		NEZAN Pascal		0
	CUNIN Christophe		0			
	MIMOUNI Yolène	excusee				
	GANDONNIERE Agnès		0			
	GOMES Jean-Manuel		0			
	RENARD Luc		0			
CFTC	PARISOT Christian		0	MARSAL Marie-Paule		0
	HAEFFELE Michel		0			
	MAUPIN Michelle		0			
CGT	MIRAMON Arnaud			GUILLOU Stéphane 		0
	LEMOINE Marie Neyze Baptiste		0			
	BLASQUEZ Haril		0			
	LEROY PIERRON Sylvie		0			
	UNDRHNER Margot		0			
	CHARRAMON Xavier		0			
CGT-FO	BONNICHON Ghislain			KERMORGANT Françoise 		0
	RENAUD Yann					
	ROBIN Caroline					
	SZEFEROWICZ Sylvie					
	BARBOUX Loïc					
	FORT Nadia					
	LOISY Christine					
	LARMET Alain					



pôle emploi

CCE
REUNION ORDINAIRE DU 4 MAI 2010
9H30 / 12H30

LISTE DE PARTICIPANTS

SALLE 1009

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE ELUS	SIGNATURE	TR	REPRESENTANTS SYNDICAUX	SIGNATURE	TR
SNU	TERRENTROY Tony		0	SABATER Philippe		0
	SIMON Dominique		0			
	LARA Christèle		0			
	STEYGER Jean-Charles		0			
	BREUVART Michel		0			
	LAHAUT Edith		0			
	M'HEDHBI Emmanuel		0			
	HOIGNE Valérie		0			
SNAP	LEVASSEUR Jean-Pierre		0	MERIQUE Laurent		0
	MANCA José		0			
SUD	MEMAIN Daniel		X	REDON Emmanuelle		X
	MASSON Sylvie					
UNSA	Thierry KRAUSS		0	LE GOFF Jean-Cyril		0

DIRECTION GENERALE	M. CHARPY M. RASHID Mme BLONDEL M. SUCHET
--------------------	----------------------------------------------------

PV APPROUVE

Ordre du jour

Ordre du jour

2

3

PV APPROUVE

La séance du comité central d'entreprise du 4 mai s'ouvre à 9 heures 40 sous la présidence de Monsieur RASHID, Directeur général adjoint de Pôle Emploi.

Le SNAP signale que deux tentatives de suicide se sont produites en PACA en quatre jours et demande à la Direction quand elle compte mettre en place des mesures préventives et réorienter les méthodes de management de Pôle emploi.

SUD s'associe à cette demande et souhaite qu'un point d'information soit présenté au CCE sur les agressions physiques et verbales, les tentatives de suicide et les décès, avec un état détaillé des enquêtes réalisées ou en cours et des interventions d'experts, de la CRAM ou de l'inspection du travail. SUD demande à la Direction de prendre les dispositions découlant de sa responsabilité sociale vis-à-vis de la santé des salariés. Par ailleurs, SUD donne lecture d'une déclaration condamnant le choix d'évacuation policière musclée des chômeurs qui occupaient les locaux de la Direction Générale le 3 mai.

« Nous condamnons fermement l'évacuation policière musclée des chômeurs et précaires qui occupaient depuis ce matin les locaux de la Direction Générale pour faire avancer leurs revendications légitimes. La réponse du Directeur Général de Pole Emploi et du Préfet consistant à requérir la force publique ne peut qu'exacerber les tensions.

Sur place, nous avons tenté en vain de proposer d'engager un véritable dialogue pour éviter le recours à la force mais les autorités sur place ne semblaient pas vouloir autre chose qu'une évacuation de la salle du Conseil d'Administration de Pole Emploi, lieu hautement symbolique choisi par les chômeurs et précaires pour leur lutte.

Nous condamnons ce choix de réprimer par la force un mouvement qui montre sa détermination et qui ne fait que traduire l'exaspération des chômeurs et précaires face aux mauvais traitements qu'ils subissent de la part de Pole Emploi au quotidien : absences de réponses fiables, convocations inutiles, contrôles, répressions, sanctions, ...

Comme le scandaient les nombreux manifestants venus en soutien devant la DG Pole Emploi, nous répétons :

« Non à la Police de l'Emploi ».

Monsieur CHARPY rejoint la réunion à 9 heures 50.

Le SNU-FSU donne lecture d'une déclaration formulée comme suit :

« Les évènements qui se sont déroulés hier, ici-même, dans les locaux de la Direction Générale de Pôle Emploi, nous indignent :

- Nous indignent de voir, des Demandeuses et demandeurs d'Emploi, des précaires, pacifiques dans leur mouvement, être intimidé-e-s, effrayé-e-s par une armée de CRS, fouillé-e-s au corps, puis embarqué-e-s manu militari pour être conduits en cellule.*
- Nous indignent de constater que la seule réponse de la Direction Générale de PE à des chômeurs - chômeuses venu-es manifester leur détresse, est l'appel aux forces de l'ordre. Que sont les quelques tags sur les murs face aux radiations arbitraires, violence inouïe contre ces gens et leur famille ? Vous avez été privé de Champagne, elles et ils sont privé-es de leurs droits élémentaires : Droit au travail. Droit à la dignité. Droit de choisir un métier. Droit à la liberté d'expression.*

- *Nous indignent face à votre refus d'entendre leurs paroles, leurs témoignages d'exclusions multiples d'une société qui laisse sur le bord des routes ses citoyennes, ses citoyens et leurs enfants engeolés pour s'être rebellés face à une société qui les exclue. Hier, M. CHARPY, sous vos ordres, ce sont les parents de ces enfants meurtris que vous avez envoyés en cellule ! Les hordes de précaires, dont vous êtes vous-même le complice de leurs exploiters, vous ne les avez pas entendus, vous les avez chassés par la force de votre donjon de verre. Nous, SNU pôle-emploi FSU les avons entendus. Et c'est leur parole que nous vous apportons ici : NON à l'offre dite raisonnable d'emploi, NON à la formation ou au contrat aidé forcé pour toucher une aumône de 455€. A combien s'élève vos émoluments, M. Charpy ? 25000€ par mois ?*
- *Nous indignent d'avoir vu ce morceau de peuple de France et d'ailleurs, réuni dans un élan de solidarité, embarqué un à un entre deux CRS murés dans leur carapace noire, casqués, armés, sous vos yeux éteints.*
- *Nous indignent de voir le sort réservé à 2 militantes syndicales du bureau national du SNU, qui, marquant leur solidarité avec les chômeurs, se sont vues également fouillées au corps, puis embarquées manu militari pour être conduites en cellule – injustement accusées de refus de décliner leur identité, de refus d'obtempérer, de manifestation illégale sur la voie publique, alors qu'elles étaient dans les locaux de leur employeur !*
- *Nous indignent de savoir que le DGA chargé des ressources humaines, présents au moment où ces 2 camarades, par ailleurs salariées protégées, ont été embarquées entre 2 CRS, n'a pas bougé d'un millimètre.*

Messieurs, mesdames, nous exigeons des excuses publiques pour la violence faite aux demandeuses et demandeurs d'emplois, vos « clients », et nos collègues, vos agentes ».

La CFDT regrette vivement les nouveaux actes de désespoir de certains salariés de Pôle emploi et souhaiterait que la négociation sur les risques psychosociaux avance plus rapidement. La CFDT considère que le harcèlement n'est pas uniquement managérial mais également organisationnel. Par conséquent, elle demande également à la Direction de revoir sa proposition d'accord ORTT. Enfin, la CFDT souligne que la formulation du point II de l'ordre du jour est trop vague.

La CGT dénonce l'habitude que semble instaurer la Direction Générale et qui consiste à recourir systématiquement à la force publique, le plus souvent des CRS, qui interviennent jusque dans les locaux de la Direction Générale. La CGT ne peut accepter la banalisation du recours à la force de l'ordre par la Direction Générale. Même si la politique coercitive que Pôle emploi est chargé de mettre en œuvre à l'encontre des demandeurs d'emploi constitue l'une des raisons de la fusion, la CGT ne se résigne pas à la mise en place de ces missions. Elle n'accepte pas que le cœur d'activité du service public de l'emploi soit d'obliger les demandeurs d'emploi à accepter une offre dite raisonnable, un contrat aidé ou une formation obligatoire. La CGT condamne l'instauration d'une politique basée sur la menace de radiation administrative et s'indigne que le Directeur Général demande aux CRS de courser les chômeurs et les militants syndicaux dans les couloirs de la Direction Générale. Par conséquent, la CGT continuera à s'opposer à cette politique autoritaire et interviendra pour que les événements du 3 mai ne se reproduisent pas.

Le SNU-FSU estime que la Direction devrait avoir honte de la façon dont elle a agi le 3 mai. Le Directeur Général a été nommé par le Ministre et a recueilli la confiance du Conseil d'administration. Or il agit comme si les chômeurs étaient des délinquants et comme si les défendre constituait un acte de délinquance. Il est inadmissible que deux militants syndicaux, membres du bureau national du SNU-FSU, aient été embarqués par la police, fouillés au corps et retenus en

cellule sans que la Direction ne réagisse alors qu'elle était témoin de l'arrestation. Le SNU-FSU ne pardonnera pas à la Direction l'arrestation de deux de ses membres.

Le SNU-FSU invite par ailleurs les autres organisations syndicales à la solidarité. Si le Directeur Général ne présente pas ses excuses, le SNU-FSU saura lui en tenir rigueur. La protection de ses amis politiques et de ses diplômés n'autorise pas tout au Directeur Général d'un établissement public comme Pôle emploi. Le SNU-FSU est indigné que le CCE puisse se tenir dans ces conditions.

Le SNU-FSU souligne par ailleurs que la violence que la Direction fait subir aux demandeurs d'emploi et aux salariés de l'Établissement est inacceptable car cela les conduit à la limite du supportable, d'où les tentatives de suicides. Alors que le rapport ISAST est très clair, la Direction en tire un texte qui n'aura aucune portée et ne sera suivi d'aucune mesure. Le Directeur Général agresse le personnel par sa politique managériale et considère que les demandeurs d'emploi sont des délinquants, ce qui est indigne de sa fonction.

Le SNU-FSU ajoute que depuis le procès de Nuremberg, il est considéré que la fonction n'excuse pas tout.

Monsieur CHARPY juge ces propos inacceptables et décide de suspendre la séance.

La séance est suspendue de 10 heures 05 à 10 heures 20.

La CFTC souligne que la France vit une crise profonde mais que la précarité s'est installée depuis des années. Il est donc compréhensible que les demandeurs d'emploi manifestent parce qu'ils sont en difficulté. Par ailleurs, le rôle des agents de Pôle emploi est de leur trouver une solution de retour à l'emploi. Les agents de Pôle emploi sont donc aux côtés des demandeurs d'emploi.

Monsieur CHARPY indique qu'à sa connaissance, une tentative de suicide a été signalée concernant un agent du PLIE de PACA. Une enquête est en cours pour connaître la part d'éventuelles difficultés professionnelles dans les raisons de cet acte.

Le SNAP signale qu'une seconde tentative de suicide s'est produite en région PACA le 3 mai.

Monsieur CHARPY déclare qu'il n'en était pas informé. Il souhaite aboutir rapidement à la signature de l'accord sur la prévention des risques psychosociaux.

S'agissant des événements du 3 mai, Monsieur CHARPY affirme qu'il respecte le droit de grève et de manifester. Lorsque des sans-papiers ont manifesté aux portes de la Direction Générale de Pôle emploi, Monsieur CHARPY a reçu une délégation de manifestants. A l'issue de cette rencontre, un certain nombre de décisions ont été prises collectivement, dont la transmission d'un compte rendu de la réunion aux tutelles. En revanche, la manifestation du 3 mai n'avait rien d'une occupation pacifique mais constituait un envahissement et a entraîné des dégradations. Par ailleurs, il était maladroit de déclarer que le champagne était réservé à la Direction de Pôle emploi alors qu'il avait été préparé pour fêter un départ à la retraite.

Lorsque les locaux ont été envahis, Monsieur RASHID a proposé aux manifestants de désigner une délégation afin d'organiser une discussion, ce qui a été refusé par les manifestants. La Direction ne peut accepter que les locaux de Pôle emploi soient envahis, surtout le septième étage, pour des raisons de sécurité. Monsieur CHARPY a donc pris la responsabilité de faire intervenir les forces de l'ordre et le bâtiment a été évacué dans le calme. Monsieur CHARPY n'a pas son mot à dire sur les

interpellations qui s'en sont suivies parce qu'elles relèvent de la responsabilité des forces de l'ordre. Il a constaté que des syndicalistes de Pôle emploi ont été embarqués avec les manifestants et s'est assuré que leur garde à vue ne dure pas trop longtemps. En revanche, le parallèle avec le procès de Nuremberg est totalement inadmissible.

Monsieur CHARPY rappelle qu'il est toujours prêt à recevoir des délégations de manifestants qu'ils soient internes ou externes à l'Etablissement mais considère que l'envahissement des locaux et les déprédations sont inacceptables ne serait-ce que pour des raisons de sécurité.

FO rappelle que les négociations sur les risques psychosociaux ont débuté il y a six mois, suite à la grève d'octobre 2009. Par conséquent, il est temps qu'elles aboutissent à des mesures concrètes. S'agissant des événements du 3 mai, FO relève une disproportion entre les mesures sécuritaires mises en œuvre et les manifestants, qui étaient deux fois moins nombreux que les forces de l'ordre. Une manifestation doit être encadrée et il y a peut-être eu des excès le 3 mai. Néanmoins, FO regrette qu'après l'accueil des manifestants de l'AFPA, la Direction ait une nouvelle fois fait appel à des mesures sécuritaires dont la disproportion est inacceptable. En revanche, FO n'accompagne pas l'excès de langage du SNU-FSU.

Le SNU-FSU souligne que selon la presse, la Direction de Pôle emploi a reconnu que l'envahissement était pacifique. Il est déjà arrivé que des demandeurs d'emploi envahissent des unités de Pôle emploi. En revanche, c'est la première fois que des représentants du personnel sont arrêtés. En outre, le recours à la force de l'ordre ne fait que crispier la situation. La délégation des demandeurs d'emploi a franchi le portillon parce qu'elle n'avait pas été entendue. Par ailleurs, le SNU-FSU considère que les forces de police ne sont pas entièrement responsables des arrestations contrairement à ce qu'indique le Directeur Général. Il n'est pas tolérable que la Direction laisse la police arrêter des représentants du personnel à l'intérieur des locaux de Pôle emploi dès lors que la manifestation est pacifique et qu'il aurait été possible de discuter, d'autant plus que les personnes arrêtées ont été accusées de troubles à l'ordre public. C'est pourquoi le SNU-FSU demande au Directeur Général de présenter ses excuses aux demandeurs d'emploi et aux représentants du personnel qui ont été arrêtés le 3 mai.

Le SNU-FSU demande au Directeur Général de dire si oui ou non il trouve normal que des représentants syndicaux aient été embarqués par la police alors qu'ils ont interpellés Monsieur RASHID pour lui demander d'intervenir.

SUD ajoute que la grève des chômeurs avait été annoncée. Il s'agit d'une action sur la durée, portée par des revendications profondes. Il est légitime que les demandeurs d'emploi choisissent de manifester devant le Siège de Pôle emploi pour attirer l'attention de l'opinion publique et des dirigeants politiques et donner une portée symbolique à leur action. Les précaires en lutte sont libres de choisir le lieu de leur manifestation. Une délégation de SUD était présente dans les locaux de la Direction Générale le 3 mai et a demandé à servir d'intermédiaire. Néanmoins, elle n'a pas eu le temps d'essayer d'établir le dialogue parce que la décision d'évacuation avait déjà été prise. Le recours à la force de l'ordre le 3 mai ne fera qu'envenimer la situation. De même, lors d'une manifestation régionale des agents de Pôle emploi, la Direction a fait venir un car de CRS et cinq vigiles supplémentaires. Ce « délire sécuritaire » ne peut qu'accroître les tensions et ne permettra pas de rétablir le dialogue social. Enfin, SUD demande si des poursuites seront engagées contre les syndicalistes ou les chômeurs qui ont été arrêtés le 3 mai.

La CFE-CGC déclare qu'elle entend la souffrance des demandeurs d'emploi. Néanmoins, le mode d'action employé le 3 mai ne fait pas partie des pratiques de la CFE-CGC. L'envahissement des locaux et les dégradations ne permettent pas d'arriver au dialogue. En outre, les agents qui

travaillent au Siège ont également été choqués par la violence des événements du 3 mai. Enfin, la CFE-CGC ne soutient pas la remarque du SNU-FSU faisant référence à Nuremberg.

L'UNSA juge compréhensible l'émoi des représentants qui ont été placés en garde à vue alors qu'ils estiment être dans leur droit en défendant les demandeurs d'emploi. N'ayant pas été témoin des événements du 3 mai, l'UNSA se gardera d'émettre un jugement. En revanche, l'UNSA souligne que l'usage de la force de l'ordre face aux demandeurs d'emploi entraînera une dégradation de l'image de l'Etablissement. Les agents qui se trouvent quotidiennement face aux demandeurs d'emploi en seront les premières victimes alors qu'ils n'ont aucune prise sur ces phénomènes. Par conséquent, l'UNSA souhaite également que l'accord sur la prévention des risques psychosociaux aboutisse rapidement.

La CGT considère qu'en tant que haut fonctionnaire, le Directeur Général de Pôle emploi porte une part de responsabilité dans l'arrestation des syndicalistes. Avant que Monsieur CHARPY ne prenne ses fonctions, il était déjà arrivé que des manifestants en colère envahissent les locaux de la Direction Générale de l'ANPE sans qu'elle fasse appel à la force de l'ordre. Les « Chaussons » par exemple étaient venus pour rappeler les promesses qui leur avaient été faites et avaient évacué le Siège après 4 heures d'une occupation très tendue. Par conséquent, face à ce type de situation, il est de la responsabilité du Directeur Général d'apaiser les choses le moment même et non le lendemain.

Le SNAP demande que des mesures concrètes soient mises en œuvre au sein de Pôle emploi pour la prévention des risques psychosociaux. Il rappelle qu'il avait demandé l'ouverture de négociations à deux niveaux pour pouvoir mettre en place des mesures d'urgence concrètes dans l'attente des résultats de l'expertise, ce qui n'a pas été fait. Enfin, le SNAP déclare sa solidarité avec les représentants du SNU-FSU, dont l'arrestation est révélatrice de la maltraitance subie quotidiennement par les agents de Pôle emploi.

FO ajoute que la démission du médiateur fait écho aux événements du 3 mai. Les propos qu'il a tenus sont symptomatiques d'une situation où tout un chacun est mis en porte à faux : les demandeurs d'emploi face à leur obligation de rechercher un emploi alors qu'il n'y en a pas, les agents face à la demande des chômeurs et le management face aux agents. Chacun se trouve dans une situation où il lui est impossible de faire ce qui lui est demandé, ce qui engendre des comportements extrêmes tels qu'un envahissement, la violence exercée à l'égard des agents ou les tentatives de suicide. Le médiateur, en révélant qu'il ne pouvait plus remplir sa fonction, a révélé une situation de fond gravissime.

Le SNU-FSU partage cet avis. L'attitude de la Direction lors du 3 mai confirme le « manque d'humain » que signalait le médiateur. Cette inhumanité s'exprime également lorsque ni la Direction Générale ni le Directeur régional concerné ne prennent aucune mesure pour titulariser une employée qui travaille pour l'Etablissement depuis plus de 6 ans dans le cadre de contrats précaires, malgré la grève solidaire de ses collègues et le soutien des neuf organisations syndicales. Ce mépris est révélateur des violences quotidiennes que subissent les agents de la part de la Direction, qui laisse les directeurs régionaux s'enfermer et les conflits s'envenimer. Quand elle traite les demandeurs d'emploi comme quantité négligeable et déclare que les syndicalistes n'avaient qu'à pas être présents le 3 mai s'ils ne voulaient pas être arrêtés, c'est la Direction Générale qui agit avec violence.

L'une des deux représentantes du SNU-FSU qui a été interpellée le 3 mai explique en quoi la violence ne venait pas des demandeurs d'emploi. Des chômeurs sont rentrés dans l'Etablissement et

sont montés au septième étage. Elle les a suivis et cinq minutes après, Monsieur RASHID a déclaré qu'il les ferait évacuer par la force de l'ordre, sans proposer de les rencontrer.

Monsieur RASHID précise que les manifestants ont traversé le sixième étage, où ils ont tagué les murs, avant de monter au septième. Par conséquent, Monsieur RASHID était en pourparler avec les demandeurs d'emploi longtemps avant l'arrivée des syndicalistes. En arrivant au septième étage, les manifestants se sont jetés sur les bouteilles de champagne qui étaient destinées à fêter le départ à la retraite d'une salariée.

La représentante du SNU-FSU maintient que Monsieur RASHID n'a pas pu discuter plus de quelques minutes avec les manifestants avant le moment où il a appelé la police alors que les manifestants n'étaient pas violents. Ceux-ci ont peut-être écrit sur les murs mais ils n'ont rien cassé. La violence est venue de la police qui donnait l'impression de vouloir charger les manifestants alors que dans la salle qu'ils occupaient, tout le monde avait décidé de rester calme. Les demandeurs d'emploi voulaient dialoguer avec la Direction de Pôle emploi. Ils ne sont pas venus pour boire le champagne ou taguer les murs. Lorsqu'elle a été embarquée, la représentante du SNU-FSU a croisé Monsieur RASHID à qui elle a demandé si son arrestation ne lui posait pas problème. L'absence de réaction face à cette interpellation est choquante. Le SNU-FSU considère que Monsieur RASHID, qui se revendique parfois de l'humaniste, n'a pas agi de façon humaniste le 3 mai.

La CFDT précise qu'elle n'était pas présente lors des événements du 3 mai. Elle se déclare solidaire avec les demandeurs d'emploi et comprend l'émotion des représentants du personnel qui ont été interpellés mais regrette l'usage de la violence, d'où qu'elle vienne. La CFDT ne partage pas non plus le parallèle avec Nuremberg. La CFDT souligne que la violence engendre la violence. Or la violence s'exprime également de la part de Pôle emploi à l'égard des collaborateurs qui travaillent depuis des années pour l'Etablissement dans le cadre d'un contrat précaire. Par conséquent, la CFDT demande la titularisation immédiate de tous les CDD. Cette mesure constituerait un signe fort à l'égard de l'ensemble du personnel et permettrait d'apaiser la situation vis-à-vis des syndicats, des salariés et de l'opinion publique.

Monsieur CHARPY constate l'émotion de chacun, qu'ils aient été manifestants, syndicalistes ou salariés du Siège. Il n'y a pas eu de violence physique le 3 mai au-delà d'un échange de coups entre un policier et un manifestant. Monsieur CHARPY réaffirme qu'il est toujours disposé à dialoguer avec des personnes qui manifestent devant le Siège, qu'ils appartiennent à Pôle emploi ou non. Etant présent dans l'établissement au moment où les événements se sont produits, Monsieur CHARPY a constaté que les manifestants n'avaient pas la volonté de dialoguer puisqu'il n'a pas été possible d'obtenir d'eux qu'ils désignent une délégation malgré plusieurs tentatives. Le Directeur Général ne peut accepter une occupation des locaux et a pris ses responsabilités en les faisant évacuer, même s'il aurait préféré pouvoir dialoguer avec une délégation de demandeurs d'emploi. Par ailleurs, Monsieur CHARPY considère qu'une personne qui participe à un mouvement en est pleinement solidaire et doit en assumer les conséquences. De la part du Directeur Général, il aurait été maladroit d'empêcher la police d'embarquer deux manifestants au prétexte qu'ils étaient salariés de l'Etablissement car cela aurait pu lui être reproché. Enfin, Monsieur CHARPY indique qu'il portera plainte ou non en fonction de la gravité des dégradations et de la manière dont les locaux ont été envahis.

S'agissant de la démission du médiateur, Monsieur CHARPY souligne que Benoît Genuini disposait de moyens importants avec une équipe de 35 personnes travaillant à la médiation au niveau national ou régional. Par ailleurs, il avait été convenu de renforcer ses moyens au niveau du Siège et de reprendre la gestion du courrier de réclamation, qui représentait une part importante de son

temps. La Direction Générale a accepté son rapport sans demander de modification et en le remerciant pour la qualité du travail réalisé. Ce rapport contenait six propositions dont deux concernant les relations avec les demandeurs d'emploi, portant sur la sévérité des courriers automatiques et la possibilité de faire prévaloir la présomption d'innocence en cas de suspicion de fraude. L'Etablissement a engagé des travaux sur ces deux points. Les courriers types seront rendus moins brutaux. Par ailleurs, comme il n'est pas possible de continuer à verser les allocations en espérant pouvoir les récupérer si la fraude est avérée, des mesures seront prises pour accélérer les procédures afin que les allocations ne soient suspendues que pendant deux mois si la fraude n'est pas avérée.

Lors de sa conférence de presse, le médiateur a déclaré « *Il faudrait que les agents fassent preuve de plus de bon sens et de plus d'humanité* ». Monsieur CHARPY lui a fait part de son agacement pour ces propos parce qu'il considère que les agents font preuve de bon sens et d'humanité, sans quoi ils ne travailleraient pas pour Pôle emploi. Le médiateur a ensuite démissionné et quitté l'Etablissement rapidement. Monsieur CHARPY juge regrettable que le médiateur se construise une notoriété médiatique en invectivant Pôle emploi. Il estime que la présence d'un médiateur au sein de l'Etablissement est absolument indispensable et annonce qu'une réunion se tiendra prochainement avec l'ensemble des médiateurs régionaux pour conforter la médiation.

Enfin, Monsieur CHARPY réaffirme son souhait de faire progresser rapidement les négociations sur la prévention des risques psychosociaux. L'Etablissement emploie actuellement un nombre important de CDD pour faire face au surcroît d'activité et à la mise en place des activités nouvelles. Monsieur CHARPY est disposé à procéder à des titularisations de CDD liés aux activités nouvelles et à en discuter dans le cadre des négociations sur la prévention des risques psychosociaux.

Le SNU-FSU sollicite une suspension de séance.

La séance est suspendue de 11 heures 30 à 12 heures 40.

Monsieur RASHID présente les excuses de Monsieur CHARPY, qui a dû partir à 12 heures 30, l'horaire de fin prévu par la convocation.

La CFDT présente la déclaration intersyndicale suivante au nom des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, CGT-FO, SNAP, SNU-FSU et SUD :

« Les élus du CCE des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, SNAP, SNU et SUD, au regard des événements le 03 mai au CINETIC à savoir l'accès des demandeurs d'emploi dans le siège soldé par une évacuation policière déclarent :

- 1. leur soutien aux revendications légitimes des chômeurs qui ont voulu exprimer leur difficulté et la détresse de leur situation.*
- 2. leur soutien aux collègues du siège qui ont vécu de manière parfois traumatisante cet événement ;*
- 3. leur soutien aux collègues militants et aux chômeurs qui ont fait l'objet d'interpellation par les forces de l'ordre.*

Nous dénonçons le recours à la force publique dans une situation qui aurait du et pu se régler par le dialogue.

En conclusion, nous condamnons toute forme de violence et dénonçons ses risques d'escalade comme seule réponse aux problèmes. »

Le SNU-FSU présente une déclaration formulée comme suit :

« Les Organisations syndicales représentées à ce CCE reconnaissent dans les interventions précédentes, la légitimité des revendications exprimés de manière pacifique, hier, dans les locaux de Pôle Emploi, par des collectifs de chômeurs.

Le SNU dénonce l'intervention musclée des forces de l'ordre sur l'injonction du directeur général de Pôle Emploi.

Nous pensons que c'est un très mauvais signal envoyé aux salariés – aux syndicats et aux demandeurs d'emploi de ce pays.

Mais les faits sont là : des interpellations ont eu lieu et vous nous déclarez aujourd'hui réfléchir à engager des poursuites. Le SNU ne peut pas dans ces conditions, poursuivre ce CCE alors que pèsent des menaces judiciaires sur les chômeurs et sur nos camarades.

Nous vous demandons de renoncer à toutes poursuites quant aux événements d'hier. »

La CFE-CGC déclare qu'elle s'en tient à son intervention précédente.

Le SNU-FSU quitte la réunion.

L'UNSA s'en tient également à la position qu'il a exprimée. L'UNSA s'exprime seul.

SUD s'associe à la déclaration du SNU-FSU, notamment à la demande de l'abandon des poursuites pénales.

La CGT dénonce une dérive sécuritaire et exige la levée des poursuites.

FO s'associe à cette exigence dans le but d'apaiser la situation durablement.

Le Secrétaire demande que les points qui n'ont pas pu être abordés soient reportés à une date ultérieure. Par ailleurs, il souhaite que la réunion extraordinaire programmée l'après-midi soit maintenue afin de pouvoir adopter les PV.

Monsieur RASHID souhaite également reporter l'ensemble des points à une autre séance et maintenir la réunion extraordinaire.

Aucun des points de l'ordre du jour n'a été abordé.

.I Approbation des procès verbaux des 16 et 24 mars 2010.

.II Points d'actualité.

.III Information et consultation sur le référentiel immobilier de Pôle emploi.

.IV Information en vue d'une consultation ultérieure sur la plate forme de débordement.

.V Bilan de repositionnement des opérations de droit d'option à fin Avril 2010.

.VI Présentation du budget 2010 et du réalisé 2009.

.VII Questions diverses.

La séance est levée à 12 heures 50.

Le Secrétaire du CCE



Yann RENAUD

Le Directeur général de Pôle Emploi



Christian CHARPY